



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU VENDREDI 27 MARS 2009

ARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf, le vendredi **vingt sept mars** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

**Etaient présents :** MM. Hubert TARDIF – Philippe LEBALLEUR – Mme Danielle PORTHÉ – M. Jean-Dominique GILLIS - Mme Claudine MORVAN LEBREC'H- M Michel PASSANT – Mme Elodie THABOUREY – M. Alphonse PAGNON – Melle Annie PARAGE – Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Martine LEONHARDT -M. Eric FROMANT – Mme Danièle DEBOUT – M.M. Alain PINTE – Thierry MALHERBE - Mad. Armelle CHAPALAIN –Mme Alexandra GILLARDIN -- M. François DELAIS – Mme Maryvonne MAZERI – M. Jean-Marie MIRALLES – Mme Yvette LE GALLO – M. François CRIGNON – Mmes Danièle THIBAUT – Michèle RENO – M. Kamel GHEMMOUR

**ABSENTS REPRESENTES :**

MME CHANTAL VILLALARD	POUVOIR A MME MARTINE LEONHARDT
MME ANNICK PETILLON	POUVOIR A M. HUBERT TARDIF
M. YVES TREZIERES	POUVOIR A MELLE ANNIE PARAGE
MME AGNES TELLIER	POUVOIR A MME DANIELLE PORTHE
M. ALAIN DEBRETAGNE	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
M. JOHANN SOUFI	POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT

**SECRETARE DE SEANCE :** MME JULITA SALBERT

---

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2009 est adopté à l'unanimité, sans observation.

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

• A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout des points

n° 22 – Acquisition du terrain cadastré AT 153 et 154, rue Théodore Prévost

n°23 – Convention avec l'Association des Parents d'Enfants Déficiants « L'espoir »

n°24 – Vente des batiments communaux – rue Chantepie Mancier

n°25 – Demande de subventions au titre de la D.G.E.

↳ **INFORMATIONS DU MAIRE**

Manifestations

Samedi 4 avril – à partir de 14 heures – Grand Carnaval avec la participation de nombreux chars.

Samedi 4 et dimanche 5 avril – de 8 heures à 19 heures – Foire Horticole (le samedi sur le parking du marché, le dimanche dans l'avenue de l'Abbé Breuil)

Lundi 13 avril – Brocante – Quartier de Nogent

Samedi 2 mai – Inauguration de l'exposition consacrée au Gouverneur Général Binger

Jeudi 7 Mai – Thé dansant – goûter des anciens, organisé par le CCAS

Vendredi 8 mai – Commémoration de la victoire de 1945

Samedi 27 juin – Inauguration de la piscine

La distribution des bacs pour la collecte des ordures ménagères, a lieu actuellement dans la ville, la société procède à leur distribution directement chez les administrés. Un règlement sera adressé aux usagers pour en préciser les consignes d'utilisation.

### Enfance

Ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2009 du Relais Assistantes Maternelles.

Le Relais Assistantes Maternelles complétera nos structures Petite Enfance. Il apportera un service de soutien à la population et sera un lieu d'accueil et d'informations au service des parents et des assistantes maternelles.

### Travaux

Les travaux de la rue de Beaumont seront terminés dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril, pour la partie allant jusqu'au Pavillon Chinois. Le Conseil Général nous a informé de la poursuite des travaux dans la continuité jusqu'au rond point des Héros de la Résistance. L'achèvement de cette dernière tranche est programmé pour la fin de l'année 2009. En conséquence la rue sera renommée à l'issue des travaux. (Initialement prévue au 31 octobre 2009)

Les travaux de réhabilitation du second pavillon JH Lartigue réalisés dans le cadre du contrat régional voté en 2005 et destinés à accueillir l'office du tourisme, sont terminés. Les locaux seront donc mis à disposition de l'Office de Tourisme le 1<sup>er</sup> avril.

L'acquisition du terrain de la poste a été signée chez le notaire, des travaux seront prochainement effectués pour la réalisation d'un parking durant l'année 2010.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville va se porter acquéreur du bâtiment du Foyer Bel Automne, auprès du groupe Le Logis Social, pour un montant de 535 000 € (y compris les frais de notaire).

La Ville de l'Isle Adam poursuit son partenariat pour la Fête des Voisins (date officielle 26 mai). De nombreux dîners de quartier ont lieu tout au long de l'année dans la commune.

Le manager de ville, recruté par l'intercommunalité avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars. Elle interviendra sur l'Isle Adam et les 7 communes de la communauté pour redynamiser le commerce de centre ville et village.

Une expérience va être tentée à partir du 19 avril et durant une période de 4 à 5 mois afin d'effectuer une extension de la zone du marché des deux côtés de l'Avenue de l'Abbé Breuil jusqu'à l'allée Le Nôtre. De plus, pendant la durée du marché, la partie de la rue Saint Lazare devant l'Hôtel de Ville sera rendue piétonne.

Le Conseil Municipal :

↳ **Prend acte** des décisions 12- à 17-2009

### Décision n°12-2009

- **signature**, avec la ville de Saint Ouen l'Aumône, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de SAINT OUEN L'AUMONE, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

### Décision n°13-2009

- **dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un jardin public rue Mellet**, et considérant l'attribution du lot n°6 (Mobilier urbain et éléments de décoration de jardin) à la société ARCHITECTURES DE JARDIN pour un montant de 22.711,00€HT (soit 27.162,35€TTC), avec une option pour un montant supplémentaire de 1.540,00€HT (1.841,84€TTC) : **Validation de l'avenant n°1** concernant la modification de certaines prestations modifiées en cours de chantier pour une moins-value de 490,00 €HT (soit 586,04 €TTC), et signature des pièces contractuelles correspondantes.

### Décision n°14-2009

- **mandate** Maître Valérie PELET-ROY, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 3 rue de la Capitainerie – Bâtiment 3 – Rez de Chaussée – Appt 305 - 95290 L'ISLE ADAM pour représenter la ville dans l'affaire MAIRIE DE L'ISLE ADAM C/LE PARC-GIRARD-PONS appelée à l'audience du Tribunal correctionnel de Pontoise du 21 avril 2009 et autorise le règlement des frais correspondants, pour un montant de 370.76 €TTC

#### **Décision n°15-2009**

- **signe** le renouvellement de la convention d'utilisation du domaine public, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, avec Monsieur Gilles LENTZ, exploitant, domicilié 152 route Nationale – 60730 SAINTE GENEVIEVE pour l'exploitation d'un manège d'enfants dans le Parc Manchez, pour un forfait annuel de 1.100 €

#### **Décision n°16-2009**

- **confie** le spectacle « Le voyage au pays de la ville» prévu au Centre de Loisirs, le jeudi 8 avril 2009. à l'agence SHOW EN VILLE – 5 rue Guillemillot – 75014 PARIS, pour un montant global de 600 €TTC

#### **Décision n°17-2009**

- **Confie** à Madame Aurélie KERGOAT, artiste Plasticienne, 100 avenue de la Gare – 95360 MONTMAGNY, la réalisation d'une fresque trompe l'œil sur les 4 faces du transformateur EDF situé Parking des Terriers, quartier de la Garenne à l'ISLE ADAM., d'une superficie totale de 32 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 490 €nets payable en un acompte de 50 % à la commande et le solde en fin de réalisation,

✚ à l'unanimité

**Adopte** le Compte Administratif de la Ville 2008 tel qu'il est constaté : un résultat déficitaire en section d'investissement 1 027 275,80 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 2 245 297,00 €

Le résultat global de clôture du compte administratif 2008 se solde par un excédent de **1 218 021,20 €**

Le résultat net de l'exercice 2008 de la ville intégrant à l'excédent global de clôture les Restes à Réaliser s'élève à la somme de **666 691,86 €**

**Constata** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

✚ A l'unanimité

**Adopte** le Compte Administratif de la Plage 2008 tel qu'il est constaté : un résultat déficitaire en section d'investissement de 153 364,63 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 169 298,11 €

Le résultat global de clôture du compte administratif 2008 se solde par un excédent de **15 924,48 €**

Le résultat net de l'exercice 2008 de la Plage intégrant à l'excédent global de clôture les Restes à Réaliser s'élève à la somme de **1 632,28 €**

**Constata** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

✚ **Déclare** à l'unanimité

Que le compte de gestion de la Ville dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

✚ **Déclare** à l'unanimité

Que le compte de gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

☞ **Approuve**, par 29 voix pour et 4 abstentions,

- l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2008 pour un montant de 1 578 605,14 € à l'article 1068 du budget 2009 de la ville.

☞ **Approuve**, par 29 voix pour et 4 abstentions,

- l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2008 pour un montant de 167 656,83 € à l'article 1068 du budget 2008 de la Plage.

☞ **Fixe**, à l'unanimité,

- les différents tarifs, à appliquer au 1<sup>er</sup> avril 2009

✓ des loyers (jardins familiaux, locations de salles, frais de consommation d'eau des logements de fonction du groupe scolaire de Cassan)

✓ des indemnités de gardiennage de l'église

✓ des redevances pour occupation du domaine public (commerçants, les sociétés de production de films...)

✓ des services municipaux : concessions cimetière, musées, bibliothèque

☞ **Décide**, 29 voix pour et 4 absents

- de voter les différents taux ainsi qu'il suit :

. Taxe d'habitation → 16.52 %

. Taxe foncière (bâti) → 17.38 %

. Taxe foncière (non bâti) → 82.16 %

. Taxe Professionnelle → 22.18 %

☞ **Accepte**, par 29 voix pour et 4 abstentions

Le versement de subventions complémentaires à trois associations.

☞ **Approuve**, 29 voix pour et 4 abstentions,

- le budget supplémentaire 2009 de la Ville, pour une somme de : 8 932 972,41 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = ..... 8 411 512,41 €

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 521 460,00 €

☞ **Approuve**, par 29 voix pour et 4 abstentions,

- le budget supplémentaire 2009 de la Plage, pour une somme de :

**133 864,11 €** répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = ..... 163 581,83 €

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = ..... - 29 717,72 €

☞ **Autorise** par 29 voix pour et 4 abstentions,

Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention pour laquelle la commune de l'Isle Adam s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du Fonds de Compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

↳ **Autorise**, à l'unanimité,

Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la réserve parlementaire pour : les travaux d'aménagement de la voie adjacente au commissariat, de remplacement de mats d'éclairage public au Parc de Cassan, de remplacement de candélabres et de matériel d'éclairage public dans divers lieux de la ville, de travaux de réfection du bassin record de la plage et la construction de bâtiments avenue Paul Thoureau pour les associations.

↳ **Approuve** à l'unanimité,

La modification des durées d'amortissements des biens corporels et incorporels acquis par la Ville de L'Isle-Adam

↳ **Se prononce** à l'unanimité,

favorablement sur l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 9 978.72 €

↳ **Autorise** à l'unanimité

La signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme.

↳ - **Autorise** à l'unanimité

L'Office du Tourisme d'AUVERS SUR OISE à commercialiser en lieu et place de l'Office du Tourisme de l'Isle Adam, les produits touristiques et notamment les croisières.

↳ **Accepte** à l'unanimité,

L'inscription à l'inventaire de la ville des œuvres acquises par le musée en 2008.

↳ **Accepte** à l'unanimité

Après enquête publique, le transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des chaussées, placettes et installations d'éclairage public du Parc de Cassan pour une superficie totale de 47 476 m<sup>2</sup>

↳ **Accepte** à l'unanimité

L'acquisition à titre gratuit auprès de la Société d'Etudes, d'Aménagement et de Réalisations Immobilières et Foncières de la parcelle cadastrée section AC n° 424 d'une superficie de 607 m<sup>2</sup> prolongeant la percée visuelle vers le pavillon Chinois.

↳ **Accepte** à l'unanimité,

La vente du bâtiment situé au 2 rue Dambry au profit de la Société Immobilière 3 F pour un prix d'acquisition de 1 300 000 €

Le versement d'une subvention de la ville à Immobilière 3 F à hauteur de 180 000 € au titre de la surcharge foncière.

↳ **Approuve** à l'unanimité

La facturation des dossiers de marchés publics lors des consultations et appels d'offres.

↳ **Accepte**, à l'unanimité

Le versement de l'indemnisation suite à sinistre sur jardinière de la Grande Rue pour un montant de 848.80 € en règlement immédiat et 837.20 € en règlement différé

↳ **Approuve, à l'unanimité**

L'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de l'Isle Adam approuvé le 17 février 2006.

↳ **Autorise, à l'unanimité**

L'acquisition par la ville des parcelles cadastrées section AT n° 153 et 154, rue Théodore Prévost, d'une superficie totale de 3 528 m<sup>2</sup> et un montant de 600 000 €

↳ **Autorise** à l'unanimité,

Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'indemnisation avec l'APED « l'Espoir » pour un montant de 350 000 € au titre de la construction d'un bâtiment à usage industriel sur un terrain mis à disposition par la ville et dont il est mis fin de mise à disposition avec l'accord des parties.

↳ **Autorise, à l'unanimité,**

La vente des parcelles cadastrées section AN n°15 et 16, rue Chantepie Mancier pour une superficie de 2 574 €

↳ **Sollicite à l'unanimité,**

- le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour la réalisation de travaux d'équipements sportifs et de loisirs et dans les bâtiments scolaires au titre de l'amélioration du cadre de vie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10 heures.

Le Député-Maire

**Axel PONIATOWSKI**